



Licence Classe A

Notice d'information

Rappel des dispositions réglementaires

En combat sur ring (combat plein contact avec KO autorisé), il existe 3 niveaux de pratique (ou classes) dans la catégorie Seniors :

- classe B,
- classe A,
- classe Pro (promotionnelle).

Lors de l'accès à la catégorie Senior, les combattants débutent en classe B.

Ils intègrent obligatoirement la classe A après 7 victoires en classe B. Ils peuvent également accéder à la classe A après 10 combats en classe B (victoires ou défaites).

Le passage d'une classe à l'autre s'effectue entre deux saisons sportives (pas de changement de classe en cours de saison).

Il existe cependant trois dispositions réglementaires qui permettent d'accéder à la classe A sans avoir cumulé 7 victoires ou 10 combats en classe B :

- cas n°1 : un junior qui a cumulé au moins 10 victoires durant ses deux années de pratique en catégorie Juniors peut demander l'accès direct à la classe A lors de sa première année seniors ; cette demande, justifiée par le moniteur et le combattant, doit être adressée au DTN en début de saison ;
- cas n°2 : le champion de France classe B peut passer directement en classe A la saison suivante sans condition de nombre de victoires ou de combats.
- cas n°3 : pour des raisons de sécurité et de protection des pratiquants, un combattant qui aurait acquis une expérience de combat ou un niveau de pratique dans une autre fédération ou organisation sportive proposant des combats de boxe pieds/poings (muaythai, kickboxing, boxe française, karaté contact, boxe anglaise, MMA...) peut demander la reconnaissance de son niveau de pratique et un accès direct en classe A.

Le senior classe A peut conserver son classement sans limite de durée. Il peut s'il le souhaite passer en classe « Pro » après avoir cumulé au moins 5 victoires en classe A.

Attention ! A compter de la saison sportive 2025-2026, la licence Compétition est attribuée soit pour la pratique du kickboxing-muaythai, soit pour la pratique du pancrace (licences distinctes).



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 32-38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV2209971A

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Courriel : contact@ffkmda.fr

Site : ffkmda.com





Demande d'accès direct en classe A (récapitulatif 10 victoires **JUNIORS**)

Information concernant le combattant demandeur

Nom : Prénom :
Date de naissance : Téléphone :
@mail :
Numéro de licence :
Disciplines pratiquées :
Club :
Numéro d'affiliation Club :

Informations concernant le moniteur (coach) du demandeur

Nom : Prénom :
Numéro de licence :
Téléphone :
@mail :
Diplôme et numéro de diplôme :
.....

Récapitulatif des victoires en combat JUNIORS

(fournir la copie du passeport fédéral ou autre justificatif exploitable)

	Date	Lieu	Nom de la manifestation	Discipline	Adversaire	Type de victoire
1						
2						
3						
4						
5						



Récapitulatif des victoires en combat JUNIORS (suite)

(fournir la copie du passeport fédéral ou autre justificatif exploitable)

	Date	Lieu	Nom de la manifestation	Discipline	Adversaire	Type de victoire
6						
7						
8						
9						
10						

Attestation du demandeur

Je soussigné, (nom, prénom).....
sollicite une licence A pour la saison à venir et certifie de l'exactitude des renseignements portés sur ma demande.

Fait à date :

Signature :

Attestation du moniteur (coach)

Je soussigné, (nom, prénom).....
moniteur et entraîneur du combattant formulant une demande d'accès direct à la classe A :

kickboxing - muaythai

pancrace

atteste l'exactitude des renseignements portés sur sa demande et garantit le niveau de pratique suffisant pour évoluer à ce niveau en seniors.

Fait à date

Signature :

Signature du président et tampon du club

Nom et prénom du président :

Fait à date

Signature :

cachet du club :

Cadre réservé à la fédération

Demande acceptée / Demande refusée (motif) :

Signature du DTN :

